



Chargé d'étude





Introduction	page 3
A - Etat des lieux des réflexions et des enjeux	page 5
A1 - Des réflexions et des politiques publiques à articuler_ A2 - Enjeux identifiés	p 5 p 6
B - Cadre stratégique et perspectives	page 7
B1 - Identification cartographique B2 - Fiches-synthèse B3- Point de jonction amont/aval	p 7 p 8 P15
C- Outillage complémentaire	page 18
C1- Carte de valorisation du patrimoine C2 - Une Maison du Loiret ?	P18 P18
D - Synthèse	page 20

Appendice « Fréquentation nautique »

Annexes:

- 1- Schéma de parcours découverte amont
- 2- Schéma de cheminement aval
- 3- Valorisation de la Plaine du Pâtis
- 4- Présentation de la RN de Saint-Pryvé-Saint-Mesmin



Si l'alimentation particulière du Bassin du Loiret reste indéniablement une de ses caractéristiques emblématiques, les séquences atypiques entre zones rurales et zones urbaines de l'amont vers l'aval du bassin influent certainement de manières très significative sur les rapports entre d'une part les habitants et leur territoire et d'autre part sur la nature des jeux d'acteurs notamment à travers les conflits d'usages.

Bien entendu, configuration qui alterne Amont-Rural / Amont-Urbain (frange est de l'AgglO) / Aval-Urbain (AgglO) et Aval-Rural (Frange Ouest de l'AgglO), joue pleinement sur le traitement des questions liées à la qualité de l'eau et à la préservation de la ressource. Mais elle est également particulièrement marquante sur la question de la fréquentation et l'utilisation des différents sites à des fins ludiques ou sportives (canoë, vélo, randonnées-promenade,...) et donc sur les caractéristiques des conflits d'usage qui y sont liés

En effet, d'une part, en aval, la rivière Loiret située au sein de l'agglomération orléanaise possède un patrimoine naturel et bâti remarquable, lieu en périphérie urbaine, elle est très attirante pour la fréquentation du public.

Le Loiret est donc à la fois un lieu de vie puisqu'un tronçon important de la rivière est privé - des sources jusqu'à la chaussée de Saint-Santin (avec la présence de riverains regroupés en syndicat)- , un lieu de promenade, de détente et de loisirs (randonnée à pied, vélo ou pratique de canoë, aviron...), mais également un site naturel fragile notamment à son embouchure avec la Loire : la pointe de Courpain puisque le site est classé en réserve naturelle.

D'autre part, l'intérieur du Val et le coteau de Sologne ont une pression d'affluence touristique et de loisir bien plus faible. Les pôles de loisirs existants restent très locaux, à l'échelle communale, et se limitent généralement à quelques dizaines de mètres linéaires de cours d'eau aménagés. De fait, les rivières de l'amont du bassin ont tendance à être occultées (du fait notamment des grands travaux d'assainissement des terres entre les années 50 et 70) et n'occupent donc plus une place suffisante dans la conscience patrimoniale des habitants pour pouvoir bénéficier d'une reconnaissance et donc d'une gestion globale et durable. Ainsi leur devenir, et les mesures à prendre pour palier aux maux dont elles souffrent est conditionné par cette appropriation de ce patrimoine.

C'est dans ce contexte que des dispositions particulières du SAGE fixent donc comme objectif l'élaboration par la CLE d'une stratégie de gestion des flux d'usagers dans une double contrainte : valoriser le potentiel ludique, de loisirs et de découverte des richesses en biodiversité du cours d'eau, tout en régulant une sur-fréquentation sur certaines zones donnant naissance à quelques conflits d'usages récurrents – notamment sur la partie non domaniale du Loiret.

Cette stratégie de gestion de la fréquentation et des flux d'usagers sur le bassin fait donc l'objet du présent document, fruit d'un travail collaboratif, porté par la Commission Locale de l'Eau, et confié à un Comité de pilotage associant, riverains, usagers, collectivité et représentant de l'Etat (cf composition en annexe).

Bien entendu, même si cette stratégie a été élaborée en cohérence pour les collectivités du bassin ou autre maître d'ouvrage, elle ne peut pas être considérée comme un règlement. Cependant, il n'en reste pas moins que sa réussite dépendra effectivement au final de la capacité de la CLE à favoriser son appropriation par les maîtres d'ouvrage et donc à sa prise en compte opérationnelle sur le bassin.

Ce positionnement particulier de cette stratégie conditionne bien évidemment la forme de ce travail : plutôt qu'une étude exhaustive des potentialités et dispositions à prendre, le Comité de pilotage a jugé plus pertinent et efficace de concentrer la réflexion sur :

- > l'identification des lieux où on souhaite étaler/canaliser la fréquentation
- > l'identification des lieux où l'on souhaite limiter les accès
- la question spécifique de la pratique du Canoë-Kayak sur Le Loiret (étant donné qu'une grande partie des dispositions prises dans ce cadre impacte également sur la pratique du Vélo et de la randonnée pédestre)

Cette stratégie est donc constituée de deux parties distinctes mais complémentaires :

- une partie visant à poser les orientations d'une gestion pragmatique des flux d'usagers sur l'ensemble du bassin, traitée dans le présent document.
- une partie traitant spécifiquement de la pratique nautique sur Le Loiret faisant l'objet d'un document séparé.



A1 - Des réflexions et des politiques publiques à articuler

Le besoin d'une gestion des conflits d'usage sur le bassin du Loiret et notamment sur sa partie aval, ne date bien évidemment pas des travaux de la Commission Locale de l'Eau. Le caractère récurrent des altercations associant, piétons ou pêcheurs, usagers nautiques propriétaires privés, ... comme le besoin d'une valorisation raisonnée des espaces naturels ou patrimoniaux ou la nécessité d'une réappropriation de ce patrimoine par les habitants, ont depuis quelques années fait l'objet de démarches plus ou moins isolées ou collectives visant à apporter au minimum une solution ponctuelle et/ou localisée à ces questions.

Parmi ces démarches, schéma ou planification, le présent travail, s'est appuyé plus particulièrement sur 3 types de documents ou outils.

Les réflexions d'orientations qui englobent tout-ou-une partie du Bassin et qui synthétisent déjà pour partie d'autres plans, dispositions, projets,...

On s'appuiera ici principalement sur :

- le Schéma de parcours découverte du Val (2011) portée par l'APSL et confiée à l'Agence d'Urbanisme de l'Agglomération Orléanaise (AUAO),
- le Schéma de parcours découverte de la Rivière Loiret (2003) portée par l'APSL et confiée à l'Agence d'Urbanisme de l'Agglomération Orléanaise (AUAO)

Même si ces 2 schémas n'ont pas la prétention d'être exhaustifs et même s'ils procèdent d'un certain parti-pris, ils ont cependant l'intérêt – dans le cadre de cette démarche qui se veut pragmatique - d'avoir été élaborés dans la concertation avec les acteurs de terrain, d'intégrer d'ores-et-déjà bon nombre des projets locaux et des politiques publiques en la matière (Loire à Vélo, schéma départemental de randonnées pédestre, ZPPAUP, Loire trame Verte, Disposition du Pays,...) et d'avoir identifié et caractérisé certaines actions en réponse à quelques-uns des enjeux en débat ici.

1- Les documents de gestion ou règlement portant sur un secteur bien délimité

Il s'agit ici principalement :

- de la politique de fréquentation de de la RN de St-Pryvé-St-Mesmin
- des sites du CEN Centre et notamment :
 - ✓ Le Méandre de Guilly (commune de Guilly)
 - ✓ Bouteille (commune de Guilly)
 - ✓ La Plaine de Villaine (commune d'Ouzouer-sur-Loire)
 - ✔ Entre-les-Levées (commune de Saint-Père-sur-Loire)

Par ailleurs, même s'il ne s'agit que de propositions de gestion, on se référera également au travail mené en collaboration entre la Ville de Saint-Hilaire-Saint-Mesmin et l'APSL sur une gestion et une valorisation de la Plaine du Pâtis.

2- Les politiques publiques ou projets dont le cadre dépasse le seul bassin versant du Loiret, étant entendu qu'une partie de ces éléments seront déjà intégrés dans les documents de premier type.

Comme vu ci-dessus, une part importante de ces politiques ou projets publiques a déjà été intégrée aux réflexions qui servent de base à la définition de la stratégie de gestion des flux. Cependant compte-tenu des dates d'élaboration des documents de type 1, il s'avérera certainement nécessaire, suivant les questions abordées de reprendre références avec ces projets publiques afin d'y trouver éventuellement les lignes directrices en réponse aux problématiques rencontrées ou pour une simple actualisation des données. On se référera donc ici principalement aux dispositions de la Loire à Vélo, aux orientations du Pays Sologne Val-Sud,

A2 - Enjeux identifiés

Les réunions des Comités de pilotage qui se sont tenus dans le cadre de l'élaboration de cette stratégie, les réflexions menées en amont par diverses structures, ainsi que les entretiens et échanges qui les ont complétés ont permis de dégager 2 types de problématiques à traiter :

• les enjeux transversaux ou à territoire large :

- ✓ Comment assurer une continuité de déplacement de la source du Loiret jusqu'à la pointe de Courpin compte-tenu des contraintes des propriétés privés, de besoins d'encadrements nécessaire (ex : déchets et signalétiques) et des enjeux de préservation des milieux naturels ?
- ✓ Est-il possible de réguler le flux des promeneurs et visiteurs en identifiant 2 ou 3 nouveaux secteurs à valoriser afin de déconcentrer le flux des zones sur fréquentées actuellement ?
- ✓ Comment valoriser le patrimoine de l'amont du bassin auprès prioritairement de la population locale compte-tenu également des contrainte de propriétés privés et des enjeux liés aux milieux naturels ?
- ✓ Est-il possible de construire une dynamique spécifique liant l'aval et l'amont du bassin ?

• les enjeux localisés dont certains croisent les enjeux transversaux décrits ci-dessus :

- ✓ la pointe de Courpain, sur laquelle Loiret Nature Environnement assure une large part de la gestion (via la Réserve Naturelle de St Mesmin)
- ✔ les îles des Bêchets (même si le site actuel est plutôt bien adapté)
- ✔ le sentier de la Fosse Marion sur lequel le Copil choisit d'attendre le résultat des actions au Tribunal menées par les protagonistes du conflit.
- ✔ le sentier des Prés dont la réelle problématique est liée à la proximité des habitations en bord de chemin.

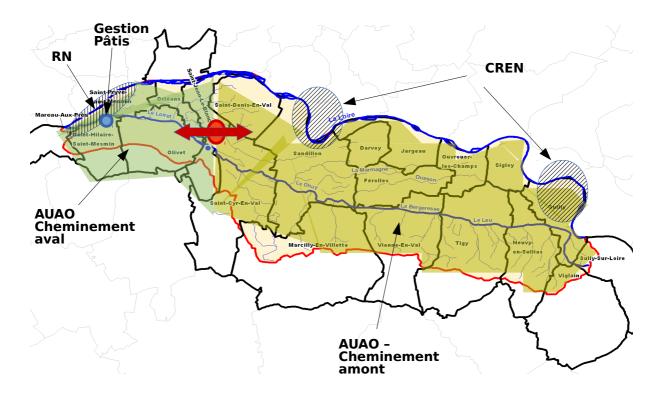


B - Cadre stratégique et perspectives

B1 - Identification cartographique

En s'appuyant sur les études, documents déjà élaborés et encore d'actualité (au moins sur leurs résultats d'ordre stratégique), il est possible de construire une logique générale d'organisation de la fréquentation sur la quasi totalité du bassin versant.

La carte ci-dessous présente ainsi les grandes zones à enjeux avec une superposition des études/réflexions existantes



Les fiches suivantes synthétisent la stratégie qui peut être adoptée par les acteurs du territoire sur l'ensemble du bassin sur la base de la juxtaposition de ces différents éléments

B2 - Fiches-synthèse

Afin de ne pas surcharger une lecture lourde de la stratégie possible, il a été choisi ici de **renvoyer en annexe la lecture complète des réflexions existantes.** Les fiches suivantes n'ont donc comme ambition que de présenter le cadre de réalisation de ces réflexions et d'apporter quelques éléments d'actualisation, notamment sur leur application.

De même, les parcours de valorisation et de fréquentation des sites du CEN Centre ne sont pas reprises ici. On se réfèrera alors utilement au site du CEN : www.cen-centre.org/

Dans la même logique, les enjeux de fréquentation de la Réserve de Saint-Pryvé-Saint-Mesmin ne font pas l'objet d'une fiche spécifique. On se référa ici au site de Loiret Nature environnement : www.loiret-nature-environnement.org/ et l'annexe 4 du présent document (cliquez ici)

Fiche Stratégie de Cheminement du Val d'Or (Amont)

Résumé :

Cette étude, commandée par l'APSL dans la logique des interventions de l'Agence d'urbanisme de l'agglomération Orléanaise, s'inscrit dans le contexte du SAGE Dhuy-Loiret. Son objectif premier est de poser un cadre pour l'aménagement de parcours découverte favorisant une «culture» de l'eau en lien avec l'identité du territoire et les objectifs du SAGE. Par ailleurs elle vise également à répondre pour partie à la nécessité de renforcer la cohérence entre les projets soutenus par les communes ou les associations.

Elle propose ainsi une stratégie pragmatique et détaillée d'organisation de l'ensemble des usages de loisirs pour assurer un équilibre entre valorisation du patrimoine et préservation.

Cette stratégie s'appuie au final sur 3 outils qui s'interpénètrent :

Les boucles locales

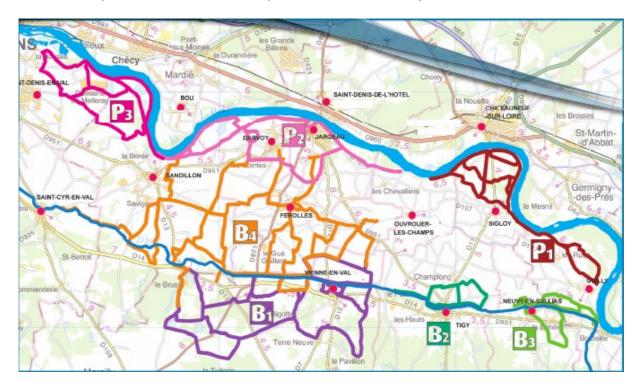
Les «boucles» sont centrées sur les bourgs pour des promenades de proximité puis sont développées de manière concentrique de façon à mettre en valeur leurs relations avec les atouts du territoire (eau, patrimoine bâti, patrimoine naturel, ...). Le but est aussi d'offrir une diversité de parcours, dans les caractéristiques et les longueurs, suffisamment importante pour répondre aux attentes d'un public le plus varié possible : des pratiquants de la «promenade du dimanche» de découverte du bourg aux adeptes de la randonnée «verte» plus longue.

Les parcours de découverte

Ils sont conçus pour permettre la découverte et la lecture d'aspects caractéristiques du paysage et du patrimoine à l'échelle du grand val (le cours du Dhuy, du Dhuy à la Loire, ...). Ils s'appuient à la fois sur la présence des bourgs et le contact avec les cours d'eau ou les étangs.

Les parcours thématiques

A une échelle intermédiaire entre boucles locales et parcours de découverte, ils ont une vocation à la fois ludique et pédagogique, celle de «raconter une certaine histoire du val». Reposant à la fois sur des éléments physiques et culturels du territoire, connectant entre eux des lieux représentatifs de l'histoire vivante du site, ils tentent de rendre compte et de mettre en relief l'histoire partagée entre un occupant, l'homme, et un «occupé», la Loire et son lit majeur.



Année : 2012

Maitre d'ouvrage/Maître d'œuvre :

APSL et AUAO

Principaux Plans, schémas, documents pris en compte

- Loire à Vélo
- Parcours de randonnées des Collectivités
- PDIPR Loiret
- Dispositions du Pays Sologne Val Sud

Description du partage avec le territoire :

Cette étude a fait l'objet de 4 comités de pilotage, et de nombreux contacts et visites de terrain avec les acteurs locaux, assuré par l'AUAO et/ou l'APSL. Au final cette étude s'appuie sur les retours et échanges de :

- Association Rando-Férolles
- Fédération archéologique du Loiret
- Office de tourisme de Jargeau
- Office de tourisme de Châteauneuf-sur-Loire
- Chambre d'agriculture du Loiret
- Union sandillonnaise de randonnée pédestre
- Comité départemental de randonnée pédestre du Loiret
- Conseil général du Loiret
- Sage Dhuy-Loiret : cellule d'animation de la CLE
- Association Stop carrières du Val
- Comité départemental de canoë-kayak du Loiret
- Pays Sologne-Val Sud
- Maison de Loire de Jargeau
- Conservatoire du patrimoine naturel de la Région Centre
- Pays Forêt d'Orléans
- Communes de Vienne-en-Val, Tigy, Neuvy-en-Sullias, Guilly, Sigloy, Ouvrouer-le-Champs, Férolles, Jargeau, Darvoy, Sandillon, Saint-Denis-en-Val et Saint-Cyr-en-Val.

Lien avec l'étude in extenso

L'étude complète et détaillée est jointe en annexe 1 (cliquez ici)

Actualisation - Mise en œuvre

Cette étude a fait l'objet dans un second temps d'une feuille de route définissant les actions jugées comme prioritaires par les membres du Comité de pilotage. Cette feuille de route est prévoyait **de réaliser en premier la boucle de Vienne-en-val**, l'entretien des chemins sur cette commune étant fait régulièrement et le projet ayant été très apprécié. Des jeux supplémentaires seront créés (par rapport à la proposition faite) et les matériaux utilisés seront repensés afin de pouvoir modifier les jeux sans remplacer la structure principale.

En deuxième lieu viendrait la boucle sur Jargeau et sur les paléochenaux de Loire et le risque inondation. Aux vues des contraintes rencontrées pour la réalisation de la boucle sur Férolles (au niveau de la praticabilité des chemins et du manque d'intérêt et d'information pour certaines demeures), le support original des volumes sur pivot avec enregistrement sonore pourrait être repris pour la boucle de Jargeau. Il faut cependant régler le problème de la traversée de routes départementales. Dans ce cas, le lien doit être fait avec :

- M. MAZZOCHI qui avait réalisé de petits films sur la Loire qui pourraient alors être intégrés sous forme de vidéos à télécharger par exemple.
- la Maison de Loire de Jargeau, concernant la mise en œuvre de la Boucle Jargeau-Loire. Un contact a déjà été pris par l'APSL

En troisième position, la boucle sur Tigy sera réalisée. Cependant, le problème de l'entretien de certains chemins qui n'est pas assuré, en particulier au niveau du passage indiqué précédemment, sera à résoudre. Les panneaux devront également être retravaillés.

Enfin, la boucle proposée sur Neuvy en Sullias pourra être animée ponctuellement par les associations/structures œuvrant autour des rivières. Ce parcours n'ayant pas d'aménagements prévus, pour le moment, les animations pourront être réalisées sur sollicitation de la commune ou grâce à la volonté des structures.

Dans ce cadre, on rappelle que :

- 1- Le travail sur la valorisation de la Boucle de Vienne en Val est largement engagé :
 - aménagement du sentier (point noir) par la commune
 - panneaux pédagogiques finalisé
 - Reste à valider le contenu définitif des panneaux avec les enseignants
 - Reste à installer les panneaux
- 2- Rando Férolles a d'ores-et-déjà formalisé une part des chemins transversaux identifiés par l'étude et à édités 5 topo-guides

Fiche Schéma de valorisation de la rivière Loiret

Résumé :

Tout comme le travail sur l'amont du Bassin versant (cf. fiche ci-dessus), cette réflexion vise avant tout à poser un cadre de référence pour une mise en cohérence sur cette partie du territoire des initiatives portées ou proposées par l'ensemble des acteurs de la Rivière.

Elle structure ainsi ce cadre autours de « pôle » (Nature Environnement / tourisme culture patrimoine / tourisme loisirs campagne) et de propositions de parcours, même si les cheminements possibles le long de rivière, notamment sur la partie « privée », sont déjà assez existants et structurés.



Année: 2003

Maitre d'ouvrage/Maître d'œuvre :

APSL et AUAO

Description du partage avec le territoire :

Outre les nombreux contacts réalisés, notamment par l'AUAO pour finaliser les propositions de cette étude, la réalisation de cette dernière a fait l'objet d e 4 Comité de pilotage associant les associations parties prenantes, l'ASRL, les collectivités et les services de l'Etat.

Lien avec l'étude in extenso

L'étude complète et détaillée est jointe en annexe 2 (cliquez ici)

Actualisation - Mise en œuvre

Si cette étude qui n'appelait pas de réalisation particulière, puisqu'elle visait principalement à poser un cadre stratégique, elle a néanmoins contribué à la concrétisation de quelques projets parmi lesquels on peut citer principalement :

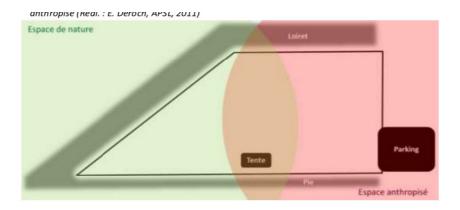
- le circuit de découverte « autour du Pâtis-Saint-Hilaire » (4 kms avec panneaux explicatifs) réalisé en très étroite collaboration avec la Ville de Saint-Hilaire-Saint-Mesmin dans le cadre d'un des premiers projets de Loire-Trame-Vert.
- La valorisation de la Pierre du Duc (inclue également dans le cadre du circuit cité ci-dessus)
- Une partie des éléments structurants de l'aménagement de la place René Vilain menée par la Commune de St-Pryvé-Saint-Mesmin sur la base d'un investissement important de la part du CDCK

Fiche Plan de Gestion de la Plaine du Pâtis

Résumé:

Cette étude qui croise gestion du site et valorisation de ce dernier abouti à :

- acter l'intérêt d'une valorisation de site comme espace complémentaire de fréquentation - et donc de régulation/étalement - sur la rivière Loiret
- pose comme stratégie une gestion pragmatique et souple de la plaine dans une logique de transition entre des espaces anthropisés et des espaces de plus en plus « sauvages »



Année : 2011

Maitre d'ouvrage/Maître d'œuvre :

APSL

Description du partage avec le territoire :

Faisant suite à une démarche engagée avec des élèves de l'école paysagère de Chaingy, dont les conclusions apparaissaient, à Loiret Nature Environnement comme à l'APSL, souvent contradictoires avec les orientations du SAGE, des dispositions et plus largement aux contraintes d'une gestion durable du site, l'APSL a proposé à la Ville de Saint-Hilaire-Saint-Mesmin, un travail complémentaire.

De fait ce travail, résumé ci-dessus, a fait l'objet de large échanges avec la Commune mais aussi avec les associations concernées dont principalement Loiret Nature Environnement.

Lien avec l'étude in extenso

L'étude complète et détaillée est jointe en annexe 3 (cliquez ici)

Actualisation - Mise en œuvre

Même si les conclusions de cette étude n'ont pas fait l'objet d'un suivi réel de leurs mises en œuvre sur le terrain (à la charge de la Ville), il est cependant à noter qu'une partie des préconisations est appliquée de fait par la ville (début d'une gestion différenciée) avec notamment l'enlèvement du (Monticule) de terre le long des cours de Tennis.

Cependant, l'objectif premier du travail qui avait été engagé était bien de positionner la Plaine du Pâtis comme un secteur possible de fixation d'une partie des usagers du Loiret permettant de désengorger les zones des moulins, voire même la pointe de Courpin.

Or atteindre cet objectif suppose une appropriation pleine et entière de Saint-Hilaire-Saint-Mesmin, qu'il appelle à un travail de communication visible et lisible, un aménagement – même léger et pragmatique – des lieux, et une gestion différenciée des espaces en adéquation avec leurs fonctions recherchés.

B-3 Point de jonction amont/aval : le site de la Ferme du Bouchet ?

Au-delà des objectifs et activités propres aux divers projets de réhabilitation qui ont été initiés ou imaginés sur le site de la ferme du Bouchet,

Dans la cadre de la question qui fait l'objet de ce document, celle d'une dynamique d'aménagement du bassin dans une optique de valorisation du patrimoine ou à destination d'usages récréatifs, les réflexions, présentées ci-avant, ont déjà été menées sur les territoires d'investigations segmentés, soit selon une logique étude sur l'amont/aval ou selon un axe Nord/sud Pays/Agglo

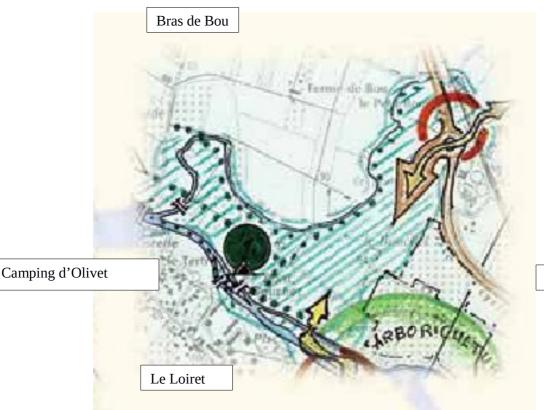
Ainsi, dans le cas qui nous préoccupe ici, il est intéressant de s'arrêter sur le pôle « tourisme loisirs campagne » issu la stratégie de cheminements le long du Loiret du bouillon à la pointe de Courpin , et dont voici le champ d'influence (extrait de l'étude) :

Pôle «tourisme loisirs campagne»

Le bouillon, l'abîme ou le gouffre sont les trois sources vauclusiennes du Loiret. Le parc d'agrément du château de La Source s'organise autour de ces résurgences. Le futur parc, qui aura pour thème les jardins du monde, continuera la tradition d'un jardin soigné ouvert au public. A côté de celui-ci, l'espace ouvert du Val où le regard s'arrête sur la ligne du coteau et s'accroche à l'ondulation de la boucle du bras de Bou est propice à l'installation d'un autre paysage dans lequel le promeneur retrouve le plaisir de cheminer à la campagne.



De manière encore plus fine, il est précisé un intérêt particulier sur la zone des captages d'Alimentation en Eau Potable, incluant le Bras de Bou (extrait de l'étude) :



Le Dhuy

Usine d'eau potable

du Val

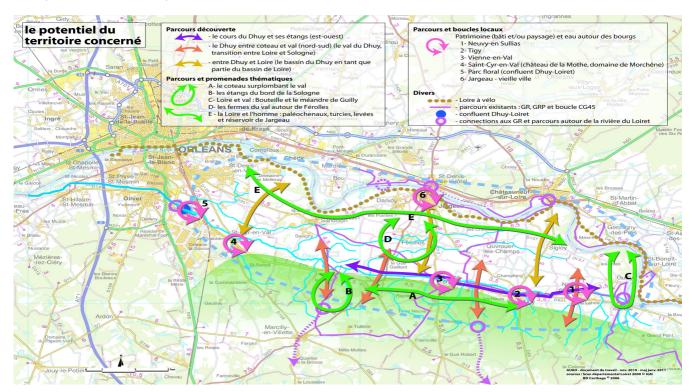
La mise en valeur du Val entre le coteau et le bras de Bou

Le plan de Manche nous fait percevoir une campagne qui a disparu. Les prés humides, les clos, les chemins sablonneux étaient des lieux voués à l'élevage ou à la production mais facilement accessibles. Aujourd'hui

- l'espace du Val, voué à l'agriculture, est peu propice à la promenade et, le plus souvent,
- le promeneur y est indésirable. Ici nous pourrions retrouver cette campagne ouverte et variée, où le dessin savant du paysagiste nous
- t inviterait à la promenade.

Par ailleurs, <u>Le schéma de parcours de découvertes sur l'amont du bassin</u> sur l'axe « Dhuy-Coteau de Sologne », le secteur Saint-Cyr-en Val /ferme du Bouchet apparaît comme un point d'entrée stratégique à une ouverture sur le val (d'autant plus que le réseau de piste cyclable opère déjà une certaine concentration sur cette zone).

A noter qu'un second point d'ouverture pourrait être le château de l'Ile à Saint-Denis-en-Val (via l'axe « Loire »).



De fait, La juxtaposition de ces deux réflexions montre bien que la situation géographique particulière du site de la ferme du Bouchet, à l'interface entre les parties amont et aval du bassin confrère à cette ancienne exploitation une position singulière dans une possible recherche d'équilibre en matière d'attractivité amont/aval du bassin. Ce site est donc un point névralgique ou d'équilibre évident entre une logique d'organisation des flux de « promeneurs » en direction de l'aval du bassin, comme en direction de l'amont mais aussi -voire surtout- entre l'aval et l'amont.

Sur ce site, les orientations données, durant l'année 2012, notamment par Saint-Cyr-en-Val sur la vocation de ce site réhabilité étaient par ailleurs potentiellement assez cohérentes avec son positionnement particulier décrit ici. On peut par exemple citer comme point d'attraction d'un certain public tout en permettant de le dispatcher vers l'aval ou l'amont du bassin :

- Une Ferme pédagogique
- Des possibilités d'animation (week-end, foire, marché,...)
- éventuellement (selon le projet de l'agriculteur qui s'installerait) : un circuit-court de distribution de produits bio ...

Par ailleurs, la proximité du site avec l'usine du Val et les captages AEP, le caractère très marqué par l'eau et son histoire des orientations données par les stratégies de cheminement et, enfin, la fonction expérimentale et de recherche qui s'intégrera dans le site de la Ferme justifie également un positionnement de la Collectivité (au sens large) sur ce projet.



C- Outillage complémentaire

C1 - Une carte de valorisation sur la rivière Loiret

Une carte du patrimoine du Loiret (appelée carte de la ZPPAUP du Loiret) avait été créée il y a une dizaine d'année (année 2000). Il s'agit de la seule carte sous forme de dépliant de la rivière présentant les principaux éléments du patrimoine naturel et bâti mais également répertoriant les sentiers de balades vélo ou piétons. Ce document étant épuisé (plus de 5000 cartes distribués).

En 2012, les partenaires associatifs ont choisi de reprendre le concept mais en tenant compte que les besoins et les enjeux du site avaient évolués dans le temps. Il s'agissait donc d'ajouter certaines informations notamment les information sur la navigation de loisirs en canoë (passes à canoë des barrages, zones d'embarquement et débarquement, actualisation des parcours piétons, préconisations et législation en matière de respect de l'environnement et de la propriété privée). En ce sens cet outil fait écho aux réflexions de l'appendice « Fréquentation nautique » qui complète le présent document.

Dans la droite ligne des objectifs de cette stratégie générale de fréquentation 2 objectifs structurait ce projet :

- Créer un outil pédagogique de découverte du patrimoine naturel et bâti de l'ensemble de la rivière Loiret pour sensibiliser et informer les visiteurs à la fragilité du site et au respect de son patrimoine.
- Structurer et organiser la fréquentation autour de la rivière Loiret pour éviter les conflits entre usagers, et préserver les sites fragiles en répartissant mieux la fréquentation sur le linéaire de la rivière.

Cette nouvelle édition a été réalisée en 2000 exemplaires. Malheureusement, des erreurs sur la signalisation de certains cheminements (Château de la Fontaine, parc floral,...) ont limité sa diffusion. Par ailleurs, cette édition appelait des compléments ou précisions sur la pratique du Canoë-kayak (cf. Appendice « Fréquentation nautique »).

Il apparaît donc comme essentiel de reproduire cet outil, qui est régulièrement demandée par les promeneurs et nouveaux riverains du site car c'est seule qui permet d'avoir une vision globale du linéaire des 13 km de la rivière.

Le détail de cette carte de valorisation est présentée de manière plus précise (avec estimation du coût) dans l'appendice 'Fréquentation nautique » (cliquez <u>ici</u>)

C2 - La maison du Loiret

Ces dernières années, l'ensemble des acteurs associatifs ont mis, peu à peu, en place des réunions inter-associative permettant une meilleure compréhension entre associations. Ces regroupements ont permis également de créer un lien plus fort avec les collectivités locales concernées par le Loiret (Communauté d'agglomération d'Orléans, Orléans, Saint-Hilaire-Saint-Mesmin, Olivet, Saint-Pryvé-Saint-Mesmin...).

Les réflexions de ce groupe inter-associatif ont notamment mis en avant que les différentes mesures de protection et de mise en valeur des sites du Loiret (SAGE, ZPPAUP, classement Unesco) renforcent la nécessité de dialogues entre les associations, les collectivités locales et les usagers des sites. Les associations ont ainsi ressenties l'importance de créer un lieu de rencontres, de débats, d'échanges, d'information et de formation destiné à l'ensemble des acteurs et utilisateurs du Loiret (associations, syndicats, collectivités locales, riverains, habitants....). Il s'agit de pouvoir disposer d'un lieu pour catalyser et dynamiser les actions et le lien inter associatif.

La Maison du Loiret se voudrait donc un lieu de **rencontres**, une **vitrine** pour les actions des associations et des collectivités œuvrant sur le Loiret (protection, connaissance, utilisation dans le cadre des loisirs...). Ce centre de ressource permettrait en outre aux associations de mutualiser des moyens et de sortir les plus petites associations de l'espace privé pour gagner un espace public (organisation de la vie associative, archivage...).

A l'image des Maisons de Loire, dont elle pourrait rejoindre la fédération, les missions de cette Maison du Loiret seraient :

Sensibiliser et former à la préservation du site :

- ✓ Le projet serait un point d'information sur le territoire et la rivière
- ✓ Il serait un lieu d'expositions voire d'animations
- ✓ Il favoriserait la prise de conscience auprès du plus grand nombre de l'identité particulière de la rivière Loiret et de son bassin versant
- ✓ Il capitaliserait les savoirs sur le Loiret et son bassin
- ✓ Il serait un lieu de formation des citoyens (implication sur le SAGE, compréhension des réglementations spécifiques : ZPPAUP...)

Derrière ces actions de sensibilisation et d'éducation, l'objectif de fond de la Maison du Loiret serait de jouer un rôle de lieu de médiation qui puisse par les actions, réflexions et dynamiques initiées, tendre vers une autre vision de la rivière et son bassin versant.

Structurer la gestion des flux de visiteur :

- ✓ Selon le site d'implantation du projet, il participerait à une meilleure gestion du flux des visiteurs en les canalisant et en diffusant leur fréquentation
- ✓ Il sensibiliserait les usagers et visiteurs au respect du site en présentant et valorisant les comportements de visites vertueux
- ✓ Il s'intégrerait dans les initiatives de tourisme doux menées sur le territoire (Loire à vélo, par exemple)
- ✓ il pourrait être une base d'organisation (vestiaires, « flotte de canoë-kayak,...) pour une valorisation pédagogique de la pratique nautique

Fédérer les acteurs :

- ✓ Il développerait la mise en cohérence des initiatives et favorisera la lisibilité des actions, en particulier associatives, menées autour du Loiret.
- ✓ Il dynamisera la vie associative locale sur la rivière.



Sans entrer ici dans le détail opérationnel des actions d'aménagement ou de valorisation que cette stratégie de régulation de la fréquentation implique – qui sont détaillés dans les différentes annexes jointes – on rappelle ici en forme de synthèse que cette stratégie pourrait s'appuyer sur les axes suivants :

- Une appropriation et une mise en œuvre progressive des propositions contenues dans les deux schémas structurants : schéma de parcours sur le Loiret (annexe 2) et schéma de parcours découverte (annexe 1) Ces deux schéma permettant simultanément de maintenir la vocation des espaces du bassin et d'identifier les lieux et circuits visant à canaliser et étaler la fréquentation (sans objectif de l'accroître nécessairement)
- Organiser et sécuriser la pratique nautique selon les dispositions proposées dans le cadre de l'appendice « fréquentation nautique » (cf. annexe)
- Valoriser le site de la plaine du Pâtis comme espace complémentaire et adapté d'accueil « concentré » du public
- Réinvestir le projet d'aménagement du site de la Ferme du Bouchet comme articulation entre l'aval et l'amont
- Rééditer une version corrigée et complétée de la Carte de valorisation du patrimoine de la Rivière Loiret, permettant d'avoir une vision globale du linéaire des 13 km de la rivière.
- Se réapproprier l'idée d'une Maison du Loiret, comme lieu de capitalisation des connaissance mais également comme lieu centralisant les dynamiques autour de cette stratégie.